



**Police**

Bruxelles-Ouest

Diffusion restreinte

Zone de police Bruxelles-Ouest 5340

Direction générale stratégie

Service gestion

---

Objet crimes et délits homophobes

Gestionnaire de dossier Cécile Kruzynski

---

Madame la Conseillère de police, Monsieur le Conseiller de police,

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver, ci-dessous, les réponses à votre question.

---

#### QUESTION

Monsieur le Bourgmestre-président,

A l'occasion du mois des solidarités, je souhaite avoir un état des lieux des crimes et délits homophobes commis dans la zone.

En effet, j'ai dans mon entourage plusieurs connaissances qui disent avoir été victimes d'insultes alors qu'elles se déplaçaient simplement main dans la main avec leur partenaire, notamment dans le parc Elisabeth. On le voit aussi sur les réseaux sociaux : l'année dernière, par exemple, l'inauguration d'un passage piéton aux couleurs arc-en-ciel place Simonis avait suscité de nombreux commentaires qui dépassaient le stade de l'homophobie.

Comme on dit en néerlandais, « meten is weten » : il me semble utile de faire le point sur la prise en compte de l'homophobie dans notre zone.

En conséquence, pourriez-vous me communiquer, pour ces cinq dernières années, combien de plaintes ont été actées au sein de la zone qui impliquent des faits d'homophobie? Combien d'entre elles ont été classées sans suite? Combien ont conduit à une condamnation?



**Police**

Bruxelles-Ouest

## ELEMENTS DE REPONSE

L'ISLP prévoit une infraction spécifique de « *discrimination fondée sur l'orientation sexuelle* », parmi d'autres formes de discrimination.

Au cours des cinq dernières années, elle a été enregistrée 36 fois.

Voir ci-dessous la répartition par année.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Discrimination fondée sur l'orientation sexuelle	5	3	3	4	9	12	36

Pour info : source = données locales ISLP (extraction dd 1/2/2024) ; sur base de date des faits ; uniquement pour nos 5 communes.

Toutefois, nous ne pouvons pas garantir que des faits ont eu lieu/ont été déclarés mais ont été enregistrés sous d'autres infractions (par exemple, menaces, insultes... voire coups et blessures ou encore autres).

Il n'est évidemment pas possible de consulter tous ces faits pour vérifier s'ils relèvent du crime de haine ou de l'homophobie.

Une recherche manuelle sur les faits de toute nature avec '*Phénomène : Homophobie*' donne déjà 0 résultat.

Nous n'avons pas connaissance de la poursuite de ces infractions au niveau du parquet ni de condamnations éventuelles.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur la Conseillère de police, nos salutations distinguées.

Luc YSEBAERT  
Premier Commissaire Divisionnaire de Police  
Chef de Corps



Jean-Paul VAN LAETHEM  
Bourgmestre-Président